

Fiche de collecte de renseignements pour étude détaillée de raccordement d'une installation photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA raccordée au réseau de distribution exploité par Electricité de Strasbourg Réseau

DEMANDEUR :

Nom Prénom : ou raison sociale :	<p>IMPORTANT à signer si le Producteur veut vendre son énergie à ÉS Énergies Strasbourg</p> <p>Le demandeur souhaite vendre l'énergie produite par son installation à ÉS Énergie Strasbourg dans le cadre de l'obligation d'achat, et demande à ESR de transmettre ses coordonnées au service chargé de l'obligation d'achat à ÉS Énergie Strasbourg (DVEC Guichet OA)</p> <p>Signature du demandeur :</p>
Adresse :	
Code Postal - Ville :	
Téléphone :	
Nom de l'interlocuteur :	

Le demandeur agit :	<input type="checkbox"/> Pour son propre compte <input type="checkbox"/> En tant que mandataire du propriétaire de l'installation désignée ci-dessous
---------------------	--

PROPRIETAIRE DE L'INSTALLATION : (à remplir si le demandeur n'est pas le propriétaire de l'installation)

Nom – Prénom ou Raison sociale	
Adresse	
Code Postal - Ville	
Téléphone	

SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'INSTALLATION

Nom	
Adresse	
Code Postal - Ville	
Date prévisible de mise en service	

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION

Description des panneaux photovoltaïques à installer :	Surface prévue (m ²) : Puissance de production (W crête) : Conformément au décret du 23 avril 2008, la puissance maximum "Pmax" de raccordement sur un réseau de distribution basse tension (BT) est limitée à 250 kVA. Aucune dérogation n'est accordée par la loi. En conséquence, toute augmentation de puissance du site qui ferait dépasser le seuil de 250 kVA imposera la création d'un poste client HTA/BT, avec un raccordement sur le réseau de distribution HTA.
Description des onduleurs :	Marque : _____ Type : _____ Puissance (W) : _____ Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/> Nombre : _____ Si plusieurs onduleurs, schéma électrique de leur raccordement faisant apparaître toutes les phases du branchement.

SI NECESSAIRE (CRÉATION D'UN RACCORDEMENT CONSOMMATEUR), CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION DE CONSOMMATION

Pour ce site, le demandeur souhaite également un raccordement consommateur : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, le demandeur doit remplir la fiche "Demande de réalisation ou de modification d'un raccordement individuel au réseau public de distribution d'électricité." publiée sur le site ESR à l'adresse suivante http://www.es-reseaux.fr . Les règles applicables à l'installation dont la puissance de raccordement est prédominante (installation de production ou de consommation la plus puissante)
--

seront prise en compte pour déterminer à qui imputer les frais d'extension, notamment producteur ou collectivité en charge de l'urbanisme.

INFORMATION SUR L'AUTORISATION D'URBANISME

OUI, ce projet nécessite une Autorisation d'Urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, etc.)

Si oui : Date du récépissé du dépôt de l'Autorisation d'Urbanisme : Numéro de l'Autorisation d'Urbanisme :

Joindre obligatoirement la copie de la notification de l'autorisation d'urbanisme

Si la notification ne vous a pas encore été délivrée, joindre une copie du récépissé du dépôt de demande d'Autorisation d'Urbanisme.

NON, ce projet ne nécessite pas d'Autorisation d'Urbanisme.

Emission harmonique des onduleurs (onduleurs de plus de 16A par phase)	Joindre une fiche fournie par le constructeur précisant les émissions harmoniques en courant, rang par rang, jusqu'au rang 40 (cf. rapport technique CEI 61000-3-4). Les émissions sont à donner en pourcentage du courant nominal de l'onduleur.
<p>Protection de découplage</p> <p>La protection de découplage est obligatoire en application du chapitre VII de l'arrêté du 21 juillet 1997. Elle peut être intégrée à l'onduleur (si la puissance inférieure à 5 kVA avec un raccordement monophasé) ou indépendante de ce dernier.</p> <p>Dans ce cas, elle sera de type 2.1 si $P \leq 10$ kW ou de type 2.2 si $P > 10$ kW, P étant la puissance de l'installation de production.</p>	<p><input type="checkbox"/> Protection de découplage incorporée à l'onduleur (joindre le procès-verbal d'essai délivré par un laboratoire d'essai agréé mentionnant sa conformité à la norme DIN VDE 0126 ou DIN VDE 0126-1-1).</p> <p><input type="checkbox"/> Protection non intégrée à l'onduleur</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Protection de découplage de type B1 ○ ▶ Protection de découplage de type B2 ○ ▶ Fournir la liste complète des matériels envisagés (relais + appareil de coupure) pour réaliser la protection de découplage.

